

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition

écologique

Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 1^{er} octobre 2021

portant délégation de signature (direction du numérique)

NOR : TRAA2126604S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la direction du numérique,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 29, 30, 31, 32 et 73 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié portant création de la direction du numérique de la direction générale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2020 portant nomination (administration centrale),

Vu la note du 1^{er} octobre 2021 portant organisation de la direction du numérique ;

Décide :

Article 1^{er}

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

- M. Hugues Saulnier, agent contractuel, directeur adjoint de la direction du numérique,
- M. Marc Guyot, agent contractuel, directeur adjoint de la direction du numérique,
- Mme Amélie Drion, attachée principale d'administration de l'État, chef de la mission « achats, contrôle de gestion et formation » de la direction du numérique,
- Mme Maritchu Blanchecotte attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de la mission « achats, contrôle de gestion et formation » de la direction du numérique.

Article 2

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

- Mme Marie-Estelle Napoli, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle finances,
- Mme Jennifer Chauve, assistante d'administration, gestionnaire du pôle finances,
- Mme Patricia Dumont, adjointe administratif, gestionnaire du pôle finances,
- Mme Alexandra Poupart, assistante d'administration, gestionnaire du pôle finances,
- M. Emmanuel Farjon, adjoint administratif, gestionnaire du pôle finances.

Article 3

Dans la limite des attributions de la direction du numérique décrites dans la note du 1^{er} octobre 2021 susvisée portant organisation de ce service, délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

- Mme Marie Estelle Napoli, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle finances,
- Mme Jennifer Chauve, assistante d'administration, gestionnaire du pôle finances,
- M. Emmanuel Farjon, assistant d'administration, gestionnaire du pôle finances.

Article 4

Dans la limite des attributions de la direction du numérique décrites dans la note du 1^{er} octobre 2021 susvisée portant organisation de ce service, délégation de signature est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des dépenses relatives aux déplacements professionnels, à :

- Mme Corine Troudart, adjointe administrative, secrétariat,
- Mme Véronique Vermesse, adjointe administrative, secrétariat.

Article 5

La décision du 1^{er} juin 2021 portant délégation de signature (service des systèmes d'information et de la modernisation) est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 1^{er} octobre 2021

Le directeur de la direction du numérique,

N. NAUDIN-ROY